



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

---

**OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES**  
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2024

**N° 2024-34**

---

Date de transmission en Préfecture : 03 DEC. 2024

Date de mise en ligne : 03 DEC. 2024

Date de la convocation du Conseil d'administration : 15 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Président de séance : Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,

Secrétaire de séance : Yolande COL, directrice

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER (arrivée à 20h58) – Christian VIVENS

**Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir** : Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

**Membres absents, excusés sans pouvoir donné** : Nathalie BEROCCHI – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

La décision budgétaire modificative n° 2 de la Résidence les Arcades pour l'exercice 2024 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- 80 000 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 1 000 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve notamment :

- **En fonctionnement :**

Des ajustements en dépenses, telles que :



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

---

- La provision du montant des sommes à rembourser dans le cadre du litige avec Neoptim (cotisations URSSAF) à hauteur de 84 000 €
- La diminution des frais de repas des résidents à hauteur de 4 000 €

Des ajustements en recettes, telles que :

- L'ajustement à la hausse de la participation forfaitaire des résidents pour l'électricité à hauteur de 2 000 € (tarif de 0.20€/Kwh au lieu de 0.10€/KWh)
- L'augmentation des recettes de restauration des résidents pour un montant de 3 000€
- L'ajustement à la hausse des recettes liée à l'hébergement des résidents à hauteur de 50 000 €
- Le remboursement par l'assurance de l'absence d'un agent de septembre 2023 à septembre 2024 pour un montant de 18 000 €
- L'ajustement à la baisse des recettes liées à la refacturation des charges à la crèche collective à hauteur de - 3 200 €. Cette différence est liée entre l'estimation et la consommation réelle.
- L'augmentation du forfait soins pour un montant de 10 200 €

→ **En investissement :**

Il est proposé d'ajouter notamment les inscriptions suivantes :

- Le remboursement de caution relatif à des départs pour la fin d'année à hauteur de 1 000 €
- L'encaissement de caution relatif à des entrées à hauteur de 1 000 €

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Oùï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°2 de la Résidence autonomie Les Arcades pour l'exercice 2024 telle que présentée en séance et jointe en annexe.



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

---

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire de Brignais  
Président du CCAS  
Serge BÉRARD

Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Vice Président du CCAS  
*Sebastien Fr...*

Secrétaire de séance  
Yolande COL

